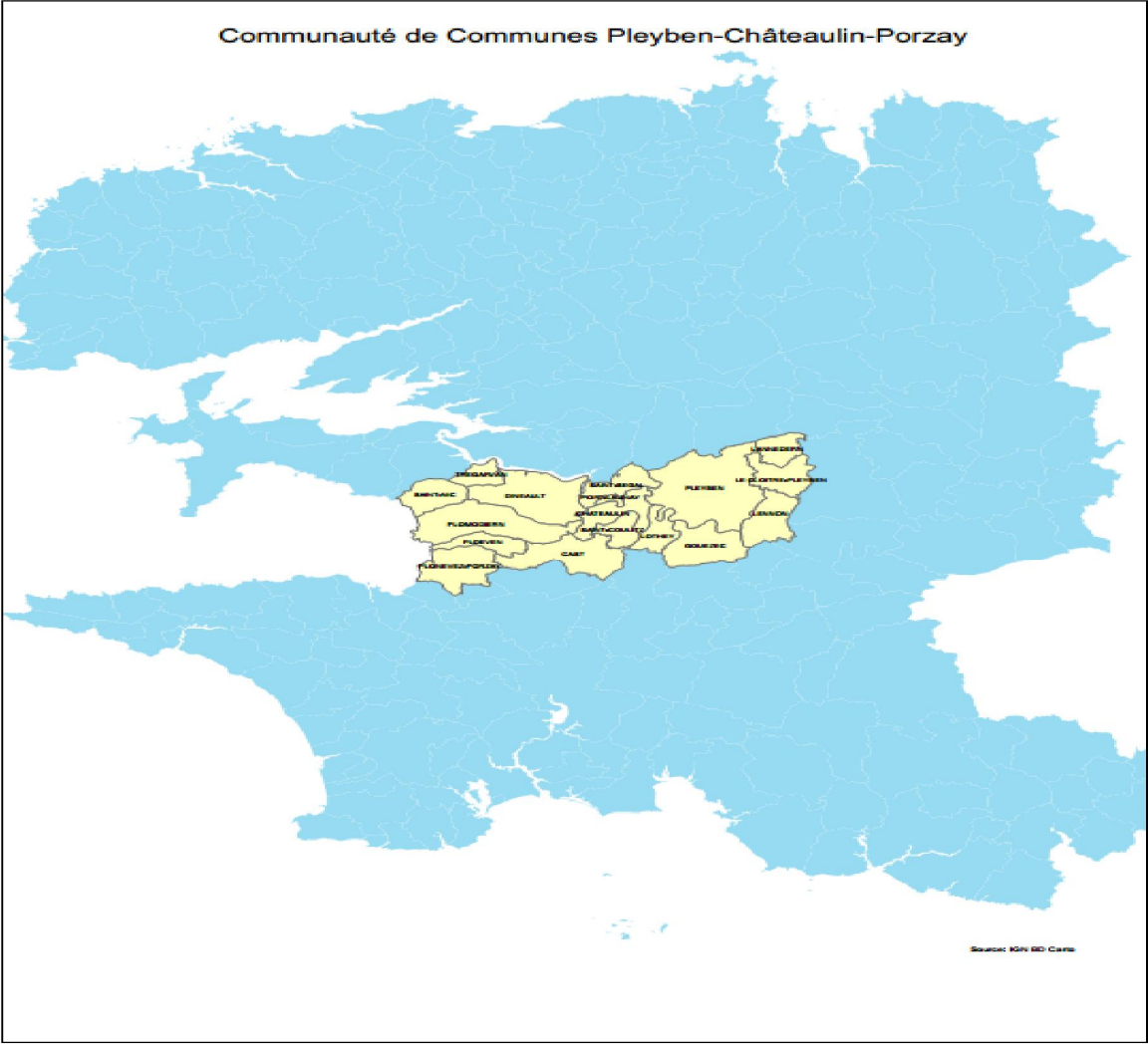


# CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN-CHÂTEAULIN-PORZAY (C.C.P.C.P) le 1<sup>er</sup> janvier 2017



Jeudi 8 décembre 2016 – Châteaulin (Agora)

Communauté de Communes Pleyben-Châteaulin-Forzay



Source: IGN BD Carthage

La C.C.P.C.P sera composée de 17 communes :

Cast	Châteaulin	Dinéault	Gouézec
Lannédern	Lennon	Le Cloître-Pleyben	Lothey
Pleyben	Ploéven	Plomodiern	Plonévez-Porzay
Port-Launay	Saint-Coulitz	Saint-Nic	Saint-Ségal
Trégarvan			

22 934 habitants (population municipale INSEE)

Superficie : 420 km<sup>2</sup>

43 conseillers communautaires :

Cast : 3	Châteaulin : 9	Dinéault : 3	Gouézec : 2
Lannédern : 1	Lennon : 2	Le Cloître-Pleyben : 1	Lothey : 1
Pleyben : 6	Ploéven : 1	Plomodiern : 4	Plonévez-Porzay : 3
Port-Launay : 1	Saint-Coulitz : 1	Saint-Nic : 2	Saint-Ségal : 2
Trégarvan : 1			

Le siège administratif de la C.C.P.C.P sera situé à Châteaulin (rue Camille Danguillaume).

**2290 établissements** sur la nouvelle CCPCP :

1492 : CCPCP

709 : CCRP

89 : St-Ségal

Secteurs d'activités :

- Commerce, transports, services / Agriculture /  
Administration

**5822 emplois salariés** :

4408 : CCPCP

1321 : CCRP

93: St-Ségal

Secteurs d'activités :

Commerce, transports, services / Administration / Industrie

## COMPETENCES OBLIGATOIRES au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

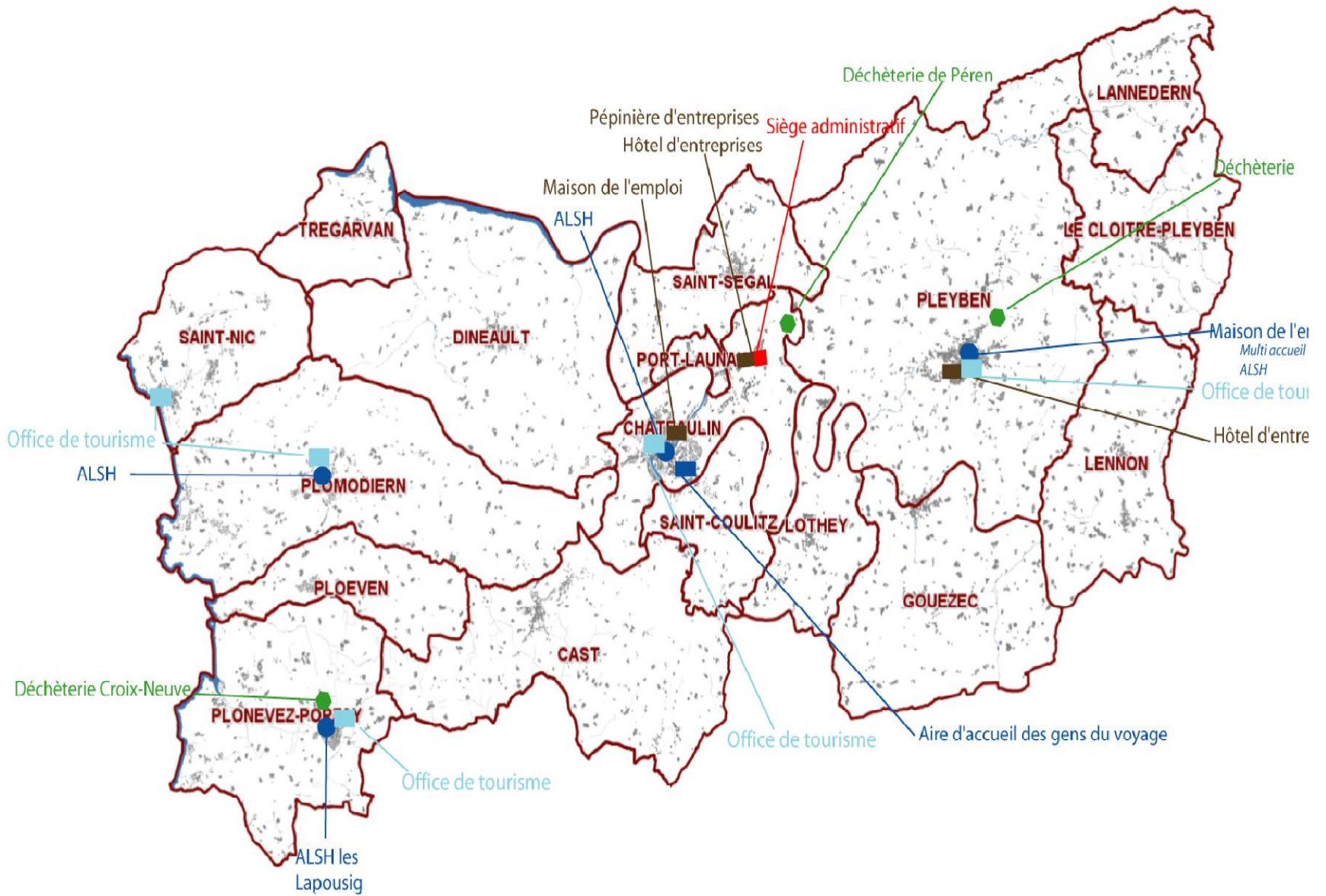
- **1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme à compter du 27 mars 2017, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- **2° Actions de développement économique** : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- 3° (Ajouté le 1er janvier 2018) : **Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations (Gemapi)**
- **4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- **5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

## **COMPETENCES OPTIONNELLES à exercer pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**

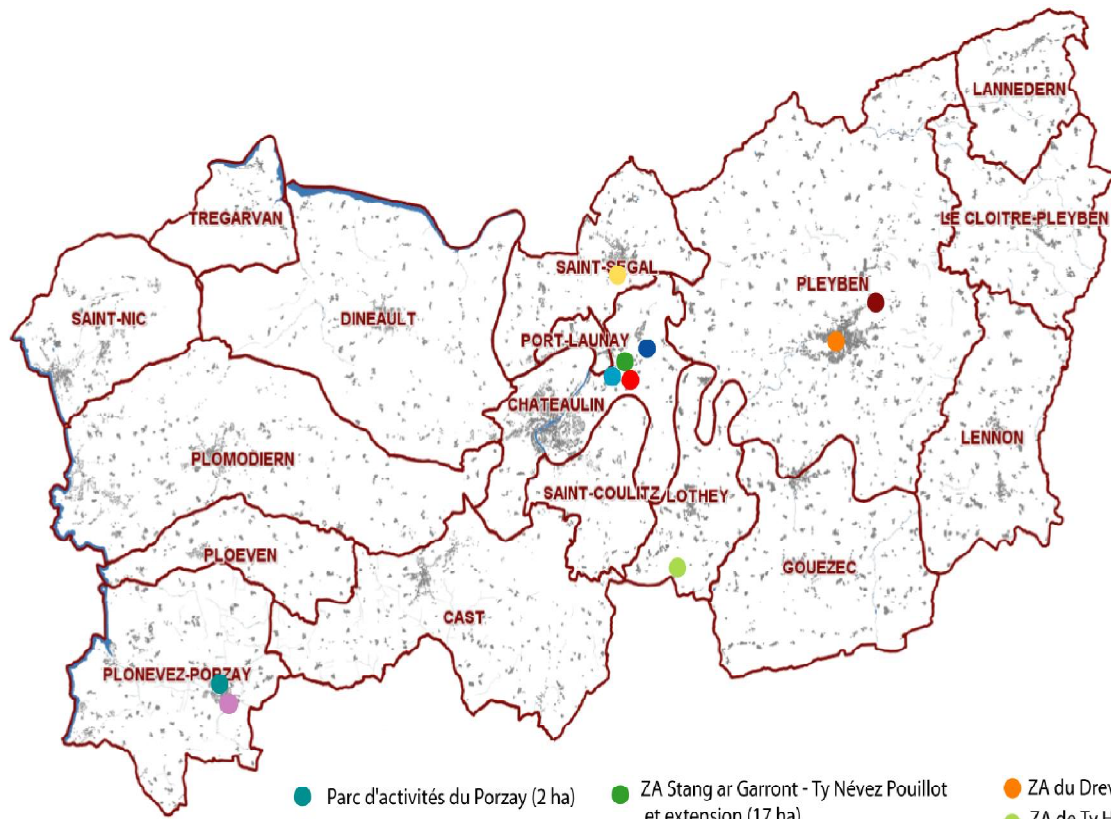
- **1° Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- **2° Politique du logement et du cadre de vie ;**
- **3° Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;**
- **5° Action sociale d'intérêt communautaire.**
- **6° Assainissement** (obligatoire en 2020) ;
- **7° Eau** (obligatoire en 2020) ;
- **8° Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

## COMPETENCES FACULTATIVES :

- Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de Maison de santé pluridisciplinaire de Pleyben ;
- Ehpad de Pleyben (via le CIAS) ;
- Elaboration d'un schéma directeur sur l'offre de soins sur le territoire communautaire
- Enfance jeunesse tel que suit :
  - Structures d'accueil de la petite enfance (0 à 6 ans)
  - Accueil de loisirs sans ou avec hébergement
  - Actions d'animations (tickets loisirs ; chantier jeunes ; forum jeunesse ; bourses)
  - Relais Assistantes Maternelles
  - Point Information Jeunesse
  - Transport des enfants des communes vers les accueils de loisirs (le mercredi après-midi).
- Soutien aux structures et animations culturelles et sportives d'intérêt communautaire (immatériel);
- Sécurisation de falaises
- Schéma directeur sur les pratiques sportives et les besoins des communes
- Activités nautiques (littoral et canal)







- Parc d'activités du Porzay (2 ha)
  - ZA Carn Ar Hoat (3 ha)
  - ZA de Ménez Bos (9 ha)
- ZA Stang ar Garront - Ty Névez Pouillot et extension (17 ha)
  - ZA Run ar Puns (11 ha)
  - Parc d'activités Penn ar Roz (20 ha)
  - ZA de Kroaz Hent Lospars (40 ha)
- ZA du Drevers (24 ha)
  - ZA de Ty Hémon (19 ha)
  - ZA de Koskéroù (6 ha)



## LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**70 agents** communautaires travailleront dans différents services sur plusieurs sites :

- **Siège administratif** : Direction générale (1) / Direction adjointe (1 agent) / Accueil-secrétariat (1 agent) / Finances (3 agents) / RH (3 agents) / Aménagement de l'espace (3 agents)
- **Hôtel d'entreprises** : instruction du droit des sols (3 agents)
- **Déchèteries de Péren** (Châteaulin), **Koskerou** (Pleyben) et **Croix-Neuve** (Plonévez-Porzay) : service Déchets (18 agents) / agents de déchèterie (4 agents) / Service Spanc (2 agents)
- **Maison de l'emploi** (2 agents) et Clic (2 agents)
- **ALSH de Châteaulin, Pleyben, Plomodiern et Plonévez-Porzay** (17 agents)
- Coordination jeunesse (1 agent)
- **Multi-accueil de Pleyben** (8 agents)
- **Aire d'accueil des gens du voyage à Châteaulin** (1 agent)

# Un territoire au service de ses habitants :

- Développement économique
- Enfance jeunesse : ALSH, crèche,...
- Collecte des déchets des particuliers et des professionnels
- Assainissement non collectif
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Accueil des gens du voyage
- Programme local de l'habitat / Opération d'amélioration (Opah)
- Centre local d'information et de coordination
- Maison de l'emploi : future Maison des services au public
- Offices de tourisme

# LA TARIFICATION DES SERVICES

Vote des différents tarifs 2017 en conseil communautaire de novembre 2016 :

- REOM : Maintien des tarifs pratiqués en 2016 dans les 3 collectivités pour les particuliers et les professionnels
- Spanc
- ALSH (Châteaulin, Pleyben, Plomodiern, Plonévez-Porzay) et dispositif « Tickets loisirs »

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la CCPCP, des services concernés et dans les 17 mairies de la CCPCP

# La fiscalité

La CCPCP et la CCRP relevaient du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (TPU) alors que la commune de Saint-Ségal dépendait de la CC de l'Aulne maritime en fiscalité additionnelle.

La CCPCP et la CCRP percevaient les recettes de fiscalité provenant de l'ex-TP : cotisation foncière des entreprises (CFE), la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)

Elles percevaient également une partie additionnelle de la fiscalité ménages (TH et foncier non bâti).

Selon l'étude financière menée par Ressources consultant Finances, les taux de référence suivants permettraient de garantir une pression fiscale identique à aujourd'hui :

Taux des taxes additionnelles	TH	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFE
Taux actuels	9,97% (CCPCP) 9,98% (CCRP) 23,43% (St-Ségal)	0 (CCPCP et CCRP) 21,68% (St-Ségal)	1,91% (CCPCP) 1,92% (CCRP) 39,32% (St-Ségal)	23,42% (CCPCP) 20,50% (CCRP) 23,63% (St-Ségal) 18,47% (zone de Saint-Ségal)
Taux de référence Future CCPCP	9,97%	0	1,91%	23,09% (taux unique en 2019)
Produit attendu	2,5 M€	0	40 K€	1,378 M€

Réflexions à mener pour mettre en place une politique fiscale à partir de 2018 :

- harmonisation des bases mini de CFE et intégration fiscale progressive des taux
- régime d'abattement de la TH et intégration fiscale progressive
- Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)
- Institution d'une TH sur les locaux vacants, sur les friches commerciales

Situation financière actuelle saine, sans endettement

Réalisation des projets d'investissement (piscine, maison de santé, THD) génèrera une baisse de l'épargne

Objectif : maintien de l'épargne nette autour de 1 M€ par an

# **Les principaux projets d'investissement en cours :**

- Piscine communautaire à Châteaulin (phase PC) ;
- Maison de santé pluridisciplinaire à Pleyben (travaux en cours) ;
- Pépinière d'entreprises à Châteaulin (choix d'un économiste) ;
- Déploiement de la fibre optique dans le cadre du programme Bretagne Très Haut Débit (études pré-opérationnelles) ;
- Construction de bâtiments touristiques à Saint-Nic et Plomodiern (Phase esquisse) ;
- Aménagements sur les bords de l'Aulne.

Merci de votre attention.

